

DÉCLARATION DE MALABO

SUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LA STABILITÉ POLITIQUE DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE

Nous, Ministres et Chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), réunis à Malabo, République de Guinée équatoriale, du 1^{er} au 5 décembre 2025, à l'occasion de la 60^e Réunion dudit Comité, placée sous le thème : « Promouvoir la gouvernance démocratique : un levier essentiel pour la stabilité politique durable, la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique centrale » ;

Rappelant la Charte des Nations Unies, notamment ses chapitres VI, VII et VIII, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à l'UNSAC et au rôle des organisations régionales en matière de paix, de sécurité et de gouvernance démocratique ;

Rappelant également l'Acte constitutif de l'Union africaine, en particulier ses dispositions relatives à la promotion de la paix, de la sécurité et de la gouvernance démocratique sur le continent ;

Rappelant, en outre, le Traité révisé instituant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), ainsi que les instruments régionaux pertinents en matière de paix, de sécurité, de prévention des conflits, de démocratie et de bonne gouvernance ;

Reconnaissant la résilience du bloc sous-régional d'Afrique centrale et les efforts constants de cohésion déployés par ses États membres pour préserver la paix et la stabilité, malgré la persistance de multiples défis sécuritaires et politiques ;

Conscients du rôle central de la CEEAC, de l'Union africaine, de l'UNSAC et de l'UNOCA dans l'appui aux États membres pour la prévention des conflits, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la gouvernance démocratique et la stabilité politique durable en Afrique centrale ;

Préoccupés par la persistance des tensions en périodes électorales, des déficits sécuritaires et de gouvernance, des violations des droits de l'homme, de l'augmentation constante des populations déplacées de force, de l'incitation à la violence à travers les supports de communication, des inégalités et d'autres exclusions, ainsi que la désinformation numérique, qui fragilisent la stabilité politique durable et la confiance des populations dans les institutions étatiques ;

Convaincus que la gouvernance démocratique, fondée sur la participation inclusive, la transparence, la reddition des comptes, l'égalité des genres, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit, constitue un levier essentiel pour la stabilité politique durable, la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; et,

Guidés par la volonté commune de renforcer l'architecture régionale de paix et de sécurité en lien avec les cadres normatifs des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEEAC ;

Déclarons ce qui suit :

1. **Réitérons** notre attachement aux instruments pertinents des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEEAC relatifs à la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité politique durable en Afrique centrale.
2. **Réaffirmons** notre détermination à ratifier, domestiquer et mettre pleinement en œuvre lesdits instruments.
3. **Réaffirmons**, par ailleurs, que la gouvernance démocratique, le respect de l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections régulières, libres, transparentes, crédibles et inclusives sont des conditions indispensables à la stabilité politique durable et au développement.
4. **Nous engageons** à renforcer les cadres juridiques, institutionnels et opérationnels nationaux et régionaux afin de promouvoir la séparation des pouvoirs, l'indépendance et l'impartialité de la justice, la transparence et la redevabilité, la lutte contre la corruption, ainsi que la participation significative et effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à la vie publique.
5. **Appelons** à accélérer la mise en place du Secrétariat de la Convention de Kinshasa, le renforcement des mécanismes régionaux d'alerte précoce, de diplomatie préventive, de médiation et d'observation électorale, en promouvant une approche intégrée alliant gouvernance démocratique, sécurité, respect des droits de l'homme, développement durable et résilience climatique afin de prévenir les crises et de préserver la stabilité politique durable en Afrique centrale.
6. **Reconnaissons** la nécessité de nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité, notamment les inégalités, la pauvreté, le manque des opportunités ; et **nous engageons** à promouvoir des politiques de développement inclusif, de création d'emplois décents pour la jeunesse et de gestion durable des ressources naturelles, en coordination avec les mécanismes régionaux de paix et de sécurité.
7. **Soulignons** le rôle de l'UNSAC en tant que cadre privilégié de concertation, de dialogue politique, de partage d'expériences et de formulation des recommandations pour la gouvernance démocratique, la prévention des conflits et la stabilité politique durable en Afrique centrale, et restons mobilisés afin d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des engagements contenus dans la présente Déclaration.
8. **Encourageons** les États membres du Comité consultatif à poursuivre et à renforcer leurs efforts de cohésion, de solidarité et d'intégration régionales, en s'appuyant sur la résilience du bloc sous-régional d'Afrique centrale pour préserver et consolider la paix, la sécurité et la stabilité politique durable, malgré la persistance des défis multiples ; et,
9. **Exhortons** les États membres à poursuivre et intensifier leurs efforts pour intégrer les réfugiés et les personnes déplacées internes dans les politiques publiques et les cadres de planification nationale, conformément aux engagements régionaux et internationaux, en privilégiant des approches favorisant des solutions durables.
10. **Invitons** les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accompagner les efforts des États de la région pour renforcer leurs institutions démocratiques, leurs organes de gestion des élections,

leurs systèmes judiciaires et leurs mécanismes de contrôle, notamment par l'assistance technique, le renforcement des capacités et un appui coordonné aux réformes de gouvernance.

Fait à Malabo, le 5 décembre 2025.